



# HARMONY AVOCATS

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

## CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

### Introduction

Le cabinet HARMONY AVOCATS, association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, dont le siège social se situe 43-47, avenue de la Grande Armée à Paris 17<sup>ème</sup>, inscrit au répertoire SIREN sous l'identifiant n° 835 121 955 (ci-après le « **Cabinet** » ou « **nous** »), pris en la personne de ses associés, est responsable du traitement de vos données personnelles.

La présente charte (ci-après la « Charte ») a pour objet de vous informer de la manière dont nous utilisons et protégeons ces données, et des raisons pour lesquelles nous les traitons, conformément au Règlement général européen sur la protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** »). Sauf clause contraire expressément prévue dans la proposition de services signée par le client concerné et par nous, elle s'applique uniformément à toutes les missions qui nous sont confiées par nos clients.

### I. Nature des données collectées

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles qui nous sont nécessaires pour accomplir les missions que nos clients nous confient, afin d'être en mesure de leur offrir les conseils les plus adaptés à leur situation particulière.

Dans cette optique, nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles concernant nos clients, et notamment, mais non-exclusivement :

- Des informations d'identification et de contact :
  - Pour les personnes physiques : nom, prénom, lieu et date de naissance, photo, copie de carte d'identité et/ou de passeport, adresse postale et électronique, numéro de téléphone fixe et portable, sexe, âge...
  - Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme sociale (SA, SAS, SARL...), adresse postale du siège social, adresse électronique générale de type « contact@dénomination.com/fr », numéro SIRET, numéro d'identification à la TVA en France et à l'étranger, extrait K-bis ou équivalent étranger...
- Des informations sur la situation familiale et patrimoniale : statut marital, régime matrimonial, nombre et âge des enfants, consistance du patrimoine, donations antérieures...



- Des informations relatives à la formation et à l'emploi : formation initiale, emplois exercés, nom de l'employeur, rémunération, avantages en nature...
- Des informations bancaires et financières :
  - Pour les personnes physiques : coordonnées bancaires, liste de comptes ouverts à l'étranger, relevés de comptes, déclaration IFU...
  - Pour les personnes morales : comptes bancaires, rapport annuel, informations boursières, typologie et volume des flux transfrontaliers, déclaration IFU...
- Des données fiscales ou comptables telles que :
  - Pour les personnes physiques : numéro fiscal, pays de résidence, déclaration annuelle d'impôt sur le revenu (et ses annexes), déclaration annuelle d'impôt sur la fortune immobilière, avis d'imposition en matière d'impôt sur le revenu ou de taxes locales, comptes annuels liés à une activité BIC, BNC ou BA...
  - Pour les personnes morales : pays de résidence, régime d'imposition, déclaration annuelle d'impôt sur les sociétés, déclarations périodiques de TVA, acomptes et solde d'impôt sur les sociétés et/ou de CVAE, déclarations douanières, retenues à la source prélevées en France et/ou à l'étranger, comptes annuels et documents annexes (balance, grand livre, etc...), comptabilité consolidée, comptabilité analytique...
- Des données juridiques telles que l'organigramme du groupe auquel la société cliente appartient, les procès-verbaux d'assemblées générales, et plus généralement l'ensemble de la documentation juridique se rapportant aux opérations pour lesquelles nous conseillons nos clients ou pouvant avoir un impact sur celles-ci.
- Des données judiciaires telles que le casier judiciaire ou l'attestation de non-condamnation.

En règle générale, nous collectons les données à caractère personnel que nous sommes amenés à traiter dans les conditions suivantes :

- Directement auprès de nos clients concernés
- Via leur site internet
- Via la communication qu'ils effectuent sur les réseaux sociaux
- Auprès des greffes des tribunaux de commerce
- Dans les journaux d'annonces légales ou le journal officiel



- Grâce aux articles publiés dans la presse généraliste, sectorielle ou économique les concernant.

## **II. Traitement des données collectées**

Les traitements de données à caractère personnel que nous mettons en œuvre ont pour base juridique :

- L'exécution de mesures précontractuelles ou des contrats dont les finalités peuvent être :
  - D'établir les éléments de fait nécessaires au bon accomplissement des missions qui nous sont confiées ;
  - D'effectuer les diligences requises dans le cadre de celles-ci avec professionnalisme et une exigence permanente de qualité ;
  - D'adapter nos conseils à chaque situation particulière et émettre des recommandations aussi pertinentes que possible ;
  - De proposer à nos clients et prospects des solutions proactives en matière fiscale et/ou juridique ;
  - De nous permettre d'assurer le suivi et la résolution des dossiers traités, que ce soit devant les juridictions ou auprès de l'administration fiscale.
- Le respect de nos obligations légales, réglementaires et déontologiques, lorsque nous recourons à un traitement ayant pour finalité :
  - la prévention du blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme ;
  - la lutte contre la corruption ;
  - la facturation de nos prestations ;
  - la comptabilité du Cabinet.
- L'intérêt légitime poursuivi par le Cabinet lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
  - La prospection et l'animation ;
  - La gestion des relations avec nos clients et prospects ;
  - L'organisation, les inscriptions et les invitations aux événements du Cabinet ;
  - Le recouvrement de nos honoraires ;
  - La préservation de notre notoriété et de notre réputation ;
  - La défense du Cabinet et de ses associés devant les instances de l'Ordre ou les juridictions.

Les données à caractère personnel ainsi traitées par le Cabinet sont destinées aux professionnels habilités en son sein, exerçant en général en tant qu'avocats et donc en tant que tels soumis à un strict devoir de confidentialité et de secret professionnel par la déontologie de la profession.



Certaines d'entre elles peuvent également être communiquées à nos sous-traitants et prestataires, auxquels nous demandons alors de s'engager contractuellement à respecter les principes de protection des données définis dans cette Charte, en particulier en matière de sécurité et de confidentialité.

### **III. Confidentialité**

A l'instar de tous les documents et informations recueillis à l'occasion de notre exercice professionnel, les données à caractère personnel auxquelles nous avons accès sont systématiquement traitées comme confidentielles. Sauf obligation légale impérative ou défense de nos intérêts légitimes, elles ne sont éventuellement divulguées, dans le respect de nos règles déontologiques, qu'après accord exprès et préalable de la part de la personne pour laquelle la mission à laquelle elles se rapportent est ou a été effectuée.

### **IV. Transfert de données hors de l'Espace Economique Européen**

Dans le cadre des missions confiées par nos clients, nous pouvons avoir recours à des confrères ou d'autres conseils ne faisant pas nécessairement partie de professions réglementées et établis à l'étranger, y compris en dehors de l'Espace économique européen (ci-après « EEE »).

Si la Commission européenne a rendu une décision d'adéquation reconnaissant à ce pays un niveau de protection des données personnelles équivalent à celui prévu par le RGPD, nous transférons alors les données personnelles relatives à nos clients en notre possession sur ce fondement, mais uniquement dans la mesure où elles sont nécessaires ou pertinentes pour que nos homologues étrangers puissent mener leur propre mission de sous-traitance à bonne fin.

En revanche, si le niveau de protection n'a pas été reconnu comme équivalent par la Commission européenne, nous nous appuyons sur la mise en place de clauses contractuelles spécifiques avec le sous-traitant concerné, conformes à celles approuvées par la Commission européenne, pour assurer la protection des données personnelles de nos clients.

### **V. Conservation des données collectées**

Le Cabinet conserve les données personnelles auxquelles les professionnels qui y exercent ont accès pendant la plus longue des durées nécessaires au respect de ses obligations légales, réglementaires et déontologiques, ou pour une autre durée nécessitée par les contraintes opérationnelles inhérentes à la bonne gestion de chaque dossier concerné, notamment s'agissant de la prescription et de la responsabilité civile professionnelle des associés, avocats exerçant au sein du Cabinet.

A cette fin, et s'agissant de nos clients, nous conservons la majorité des données à caractère personnel pendant toute la durée de la mission pour laquelle nous les avons collectées, et durant quinze (15) ans après l'expiration de la relation contractuelle, ou à défaut de contrat après la fin de ladite mission, en général matérialisée alors par l'envoi d'une facture de solde d'honoraires.



En revanche, sauf cas particulier, nous ne conservons les données personnelles relatives à nos prospects que pendant trois (3) ans à compter de leur collecte ou de notre dernier contact avec la personne concernée ou sa société.

## **VI. Vos droits sur ces données et leurs modalités d'exercice**

Conformément à la réglementation applicable, et en particulier au RGPD, nos clients et prospects disposent des droits suivants sur les données personnelles les concernant que nous collectons :

- Droit d'accès : nos clients et prospects peuvent obtenir la liste des données personnelles les concernant, ainsi qu'une copie de ces données, sur simple demande auprès de l'associé en charge de leur dossier
- Droit de rectification : si les personnes concernées estiment que les données personnelles que nous possédons sont inexactes ou incomplètes, elles peuvent demander à l'associé en charge du dossier pour lequel elles sont traitées de les modifier en conséquence
- Droit à l'effacement : ces mêmes personnes peuvent exiger l'effacement de leurs données personnelles, dans la limite de ce qui est permis par la réglementation
- Droit à la limitation du traitement : elles peuvent également nous demander de limiter le traitement des données personnelles les concernant
- Droit d'opposition : elles peuvent aussi s'opposer au traitement de leurs données personnelles, pour des motifs liés à leur situation particulière
- Droit à la portabilité des données : nos clients et prospects peuvent nous demander à tout moment de leur restituer les données personnelles les concernant auxquelles nous avons accès ou de les transférer à un tiers, notamment à un confrère à qui ils souhaiteraient confier un dossier après nous en avoir dessaisi ou avoir résilié un contrat de façon anticipée
- Droit de définir les directives relatives à la conservation l'effacement ou la communication des données personnelles concernant nos clients et prospects à l'issue de leur décès
- Droit de retirer leur consentement préalablement accordé au traitement des données personnelles les concernant.

Nos clients et prospects peuvent exercer les droits listés ci-dessus par courrier adressé à HARMONY AVOCATS AARPI, 43-47, avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS.

Conformément à la réglementation applicable, ils sont également en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en France.



## **VII. Actualisation de la Charte**

Nous actualiserons cette Charte dès que les évolutions légales, réglementaires, déontologiques ou technologiques l'exigeront.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de sa dernière version sur notre site : [harmony-avocats.com](http://harmony-avocats.com), et nous vous informerons de toute modification substantielle par le biais de notre site précité ou par nos modes de communication habituels.